

PROGRAMME DE FORMATION CONTINUE:

Etat de l'installation intérieure d'électricité

Compétence:

*Formation accessible aux personnes en situation de handicap,
A l'exception des personnes en situation de handicap moteur*

Parfaire ses connaissances et ses compétences selon les modalités définies par l'arrêté de compétences du 2 juillet 2018 modifié.

Savoir réaliser un État de l'installation intérieure d'électricité.

Maîtriser la méthodologie de réalisation des états de l'installation intérieure d'électricité et d'utiliser les outils dédiés à l'activité. Savoir rédiger un rapport à l'issue de la mission.

Contenu :

Maîtriser :

1. les lois générales de l'électricité : tension, intensité, courant continu, courant alternatif, résistance, puissance, effets du courant électrique sur le corps humain,
2. les règles fondamentales destinées à assurer la sécurité des personnes contre les dangers et dommages pouvant résulter de l'utilisation normale d'une installation électrique à basse tension : protection contre les chocs électriques et les surintensités, coupure d'urgence, commande et sectionnement, choix du matériel en fonction des conditions d'environnement et de fonctionnement
3. les méthodes d'essais permettant, au moyen d'appareils de mesures et d'essais appropriés, de s'assurer de l'efficacité de la mise en œuvre des règles fondamentales de sécurité : mesure de la valeur de la résistance de la prise de terre, mesure de la résistance de continuité des conducteurs de protection et d'équipotentialité, mesure du seuil de déclenchement des dispositifs différentiels
4. la technologie des matériels électriques constituant une installation intérieure d'électricité : fusibles, disjoncteurs, fonctions différentielles, interrupteurs, prises de courant, canalisations
5. les règles relatives à la sécurité propre de l'opérateur et des personnes tierces lors du diagnostic : connaissance et mise en œuvre des prescriptions de sécurité à respecter pour éviter les dangers dus à l'électricité dans l'exécution du diagnostic

Savoir :

6. appliquer les méthodes de diagnostic des installations intérieures d'électricité
7. mettre en œuvre une méthodologie de réalisation des états de l'installation intérieure d'électricité et d'utiliser les outils dédiés à l'activité
8. rédiger des rapports en langue française qui constituent la matérialisation des vérifications effectuées

• **Public visé :**

Toute personne certifiée réalisant des diagnostics techniques immobiliers

• **Prérequis :**

Etre titulaire de la certification domaine « électricité ».

• **Encadrement :**

Intervenants professionnels ayant plus de 5 ans d'expérience dans la réalisation des diagnostics techniques immobiliers.

• **Outils pédagogiques et techniques :**

- Supports pédagogiques papier.
- Cours sur vidéo projecteur.
- Analyse du mode opératoire.
- Exercices pratiques et mise en situation

Méthode participative basée sur le travail réalisé par le diagnostiqueur sur le terrain et sur l'expérience des formateurs.

• **Évaluation des connaissances :**

- Exercices de validation des acquis.